

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES

N° 139 – ÉDITION DU 20 MARS 2020

SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54043 ESSEY-LES-NANCY CEDEX

Tél. 03 83 16 47 03 – Fax. 03 83 16 47 03

www.sdis54.fr

Dépôt légal 1297

- Édition du 20 mars 2020 -

SOMMAIRE

1 – Décisions du Conseil d'Administration

Conseil d'administration du 5 mars 2020

- DÉLIBÉRATION N°D2020_034 Mise à jour du tableau des effectifs du SDIS 54 au 1er avril 2020

2 – Arrêtés réglementaires

- Arrêté SDIS n°BDGRH2020-267 fixant pour l'année 2020 le tableau d'avancement au grade d'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels pour le corps départemental de sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle

DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 5 MARS 2020



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

RÉUNION du 5 MARS 2020

DÉLIBÉRATION N°D2020_034 MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU SDIS 54 AU 1ER AVRIL 2020

Le Conseil d'administration,

Vu l'avis du comité technique en date du 14 février 2020,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le tableau des effectifs du SDIS de Meurthe-et-Moselle à compter du 1^{er} avril 2020 tel que présenté en annexe.

ARRÊTÉS RÉGLEMENTAIRES



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE
MEURTHE-ET-MOSELLE**



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE SDIS N° BDGRH2020-267 FIXANT POUR L'ANNEE 2020 LE TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJUDANT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS POUR LE CORPS DEPARTEMENTAL DE SAPEURS-POMPIERS DE MEURTHE-ET-MOSELLE -

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale ;

VU l'arrêté conjoint n° 99-1048 du 21 décembre 1999 portant organisation du corps départemental des sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle ;

VU le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU la délibération du Conseil d'administration en date du 6 mars 2020 fixant le tableau des emplois permanents du S.D.I.S. de Meurthe-et-Moselle ;

VU l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire, lors de sa séance du 10 mars 2020 ;

VU l'arrêté DIFAJE/ASS n° 969MCA15 du 12 mai 2015 de M. le Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle portant désignation de M. Gauthier **BRUNNER**, Conseiller Départemental du canton du Meine-au-Saintois, en qualité de Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours ;

VU l'arrêté du SDIS n°2018-293 du 21 décembre 2017 portant délégation de signature au Colonel Jérôme **PETITPOISSON**, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, chef du corps départemental de sapeurs-pompiers ;

SUR l'avis de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, chef de corps départemental ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau d'avancement au grade d'**Adjudant** de sapeurs-pompiers professionnels pour le corps départemental des sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle est établi pour l'année **2020** comme suit :

N° ORDRE	AFFECTATION ACTUELLE	NOM	PRENOM
1	CSP LUNEVILLE	COLSON	Cyril
2	CIS NANCY GENTILLY	SIBERT	Jérôme
3	CIS NANCY JOFFRE	VALTAIN	Alexandre
4	CIS NANCY GENTILLY	MAGNIER	Jonathan

Le présent arrêté comprend 1 feuille recto verso

5	CIS NANCY GENTILLY	LOURDEAU	Aurélia
6	CIS NANCY VANDOEUVRE	THOUVENOT	Yann
7	CIS NANCY TOMBLAINE	COLIN	Laurent
8	CIS NANCY JOFFRE	CHAFFIN	Ludovic
9	CS DOMBASLE S/MEURTHE	CLAUSSE	Anne
10	CSP TOUL	FABREGA	Thierry
11	CIS NANCY JOFFRE	VITU	Fabien
12	CSP LUNEVILLE	VIRY	Laurent
13	CSP PONT A MOUSSON	THEVENON	Yannick
14	CIS NANCY JOFFRE	BOLLE	Stéphane
15	CSP TOUL	DE SANTIS	Fabrice
16	CIS NANCY TOMBLAINE	CHEVILLION	Vincent
17	CODIS CTA	SPIRAL	Franck
18	CS NEUVES MAISONS	LACHAMBRE	Thierry
19	CSP LUNEVILLE	CLEMENT	Géraud
20	CSP LUNEVILLE	BARBERIS	Cyrille
21	CSP LUNEVILLE	WAGENFUHR	Eric
22	CODIS CTA	PETITJEAN	Patrice
23	CS POMPEY	GUIGUES	David
24	CSP TOUL	BARON	Laurent
25	CIS NANCY VANDOEUVRE	PLONGUE	Sébastien
26	CS NEUVES MAISONS	BERG	Rénald
27	CODIS CTA	THOUVENIN	Hervé
28	CSP LONGWY	JAHIER	Julien
29	CODIS CTA	PIERRE	Jérôme

La part respective des femmes et des hommes promouvables au grade d'adjudant de SPP est de 11,2% et de 88,8%. La part respective des femmes et des hommes inscrits sur le tableau annuel et susceptibles d'être promus est de 6,90% et de 93,10%.

ARTICLE 2 : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 18 mars 2020

Colonel Jérôme PETITPOISSON,
Directeur départemental,
Chef de corps

DESTINATAIRES :

Original : Registre central SDIS
Ampliations : Dossier
Affichage

Transmission dématérialisée : Paierie